

ARRETE VIGILANCE DES USAGES DE L'EAU SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Du 12 avril 2023 au 30 octobre 2023



Depuis la fin de l'étiage 2022, les indicateurs montrent une situation défavorable en Haute-Garonne. La pluviométrie depuis novembre 2022 est en déficit d'environ 30% et le manteau neigeux qui permet de soutenir les débits des cours d'eau lors de la fonte des neiges au printemps est actuellement à un niveau historiquement bas. Les eaux souterraines, qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des débits des cours d'eau pendant les basses eaux, sont également à des niveaux bas.

La principale inquiétude concerne les niveaux de remplissage des barrages de plaine, qui sont actuellement très faibles (environ 30 à 50% de remplissage seulement), ce qui peut entraîner des prises de restrictions très précoces dès le mois de juin.

Dans ce contexte tendu, un arrêté de vigilance a été pris sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne.

« Bien que le niveau de vigilance n'entraîne pas directement des restrictions d'usages de l'eau, il permet d'acter une situation particulièrement préoccupante et d'encourager chaque usager à économiser l'eau autant que possible, en limitant les usages non essentiels. »

«252-DDT-AP secheresse.pdf»